



Association pour la préservation du lac Magog

INFOLETTRE JUILLET 2024

L'ASSOCIATION POUR LA PRÉSERVATION DU LAC MAGOG change de nom et de logo !

Depuis l'Assemblée générale spéciale du 8 juin 2024, le nom de l'association est maintenant :

ACTION LAC MAGOG

Le 8 juin dernier l'Association pour la préservation du lac Magog (APLMagog) tenait une **Assemblée générale spéciale (AGS)** qui avait pour but d'expliquer la démarche de réflexion qui a amené les membres du Conseil d'administration (CA) à proposer un nouveau nom pour l'Association : **ACTION LAC MAGOG**.

Les membres présents ont unanimement accepté cette nouvelle appellation.

Cette proposition fait suite au travail d'un comité mandaté par le CA. Après plus de 50 ans d'existence, l'Association a jugé pertinent de mettre à jour son image. Une démarche de consultation à laquelle plusieurs membres de l'association ont participé ; nous les remercions. Cette nouvelle dénomination se présente dorénavant avec le logo suivant:



Le nouveau site Web, revampé, suivra sous peu. Nous vous tiendrons au courant.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 8 juin 2024

L'Assemblée générale spéciale a été suivie par l'**Assemblée générale annuelle (AGA)** durant laquelle les membres du conseil d'administration ont présenté, comme il se doit, le Rapport des activités de l'année en lien avec les grandes thématiques du Plan triennal 2023-2026 :

| THÉMATIQUES |
|--|
| • Concertation avec les municipalités riveraines |
| • Qualité de l'eau |
| • Sécurité sur le lac |
| • Communication avec les membres |
| • Recrutement |

Le président a rappelé les valeurs sur lesquelles se basent les actions de l'Association, à savoir :

- La **vigilance**, par le suivi régulier des études scientifiques traitant de la préservation de la qualité du plan d'eau
- La **concertation et la collaboration**, par sa participation aux activités qui ont comme objectif la protection des milieux aquatiques en général et du lac Magog et ses tributaires en particulier
- La **rigueur** dans les travaux effectués, et dans la communication de leurs résultats

Il est important de noter que nos prochaines communications seront conditionnées par de nouvelles obligations légales reliées à la **Loi sur la protection des renseignements personnels (Loi 25)**. Ainsi, les personnes qui ne sont pas membres en règle devront obligatoirement s'abonner à notre infolettre (sur le site Web), signifiant ainsi leur autorisation à recevoir de nos nouvelles. La présente Infolettre est donc la dernière en format « papier » que nous enverrons aux personnes qui ne nous ont pas fourni leur adresse électronique.

Bientôt, les non-membres recevront aussi le lien pour accéder à la page Web de **ACTION LAC MAGOG**.

Ce sera alors le moment de vous abonner à l'Infolettre de l'association, et par le fait même, l'occasion de consulter les nombreuses informations mises à jour régulièrement.

Adresse postale : ACTION LAC MAGOG, C.P. 161, Sainte-Catherine-de-Hatley, QC, J0B 1W0

Courriel : information@aplmc.ca (jusqu'à nouvel ordre)